REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE

Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet

N° 2024-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de	Date d'affichage	Séance du	Séance du Nombre de			e Conseillers	
Convocation 1 ^{er} mars 2024		7 mars 2024	En exercice 29	Présents 18	Votants 28		

<u>OBJET</u>: Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif C.L.A.S.

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29 EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents:

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle
LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine
DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain
GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige
POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice
BAC Christine – RAOUL Nathalie
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkhader – pouvoir à BOURGOIN Christian
BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés: LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

<u>Secrétaire de séance</u>: Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20240307-2024-009-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024 Objet : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif C.L.A.S.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 29 février 2024 :

Considérant la nécessité de mobiliser les crédits de droit commun ;

Considérant l'appel à projet de l'ANCT et de la C.A.F.Y. dans la cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.);

Considérant les actions inscrites dans la programmation dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1er: Approuve les actions développées dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2024.

Article 2: Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) co-piloté par l'Etat et la CAFY.

Article 3: Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Article 4: Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240307-2024-009-bE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Nicolas DAN Menue préfecture : 19/03/2024

mars 2024